

LA PRISON EN PROCÈS

LES MUTINS DE NANCY

(1972)

Philippe Artières

En janvier 1972, dans la France de Georges Pompidou, aux derniers feux de la « nouvelle société » promise depuis Matignon par Jacques Chaban-Delmas, « casseurs » et « gauchistes » sont déjà hors-jeu. Mais le « front des luttes » post-68 se déplace. Les prisonniers entrent en scène, à Toul en décembre 1971 puis à Nancy, ouvrant une mise en accusation de la justice dont le témoignage du docteur Vasseur en 2000 a bien montré que l'instruction n'était pas achevée. Les historiens entreprennent aujourd'hui, sur archives et témoignages, l'exploration de ce lancinant procès. Voici un des premiers exemples de leur travail, au ras des faits et des interprétations d'époque.

Le 15 janvier 1972, une violente mutinerie éclate à la prison de Charles-III à Nancy¹. Ce mouvement intervient un mois, jour pour jour, après la révolte de Toul² et au lendemain de la remise du rapport Schlmek, consécutif à cette révolte et qui, pour la première fois, reconnaît la rigueur excessive avec laquelle le régime pénitentiaire est appliqué dans certains établissements. Si cette journée de révolte constitue un événement dans l'histoire des luttes autour des prisons du début des

années 1970, ce n'est pas tant par son déroulement, ni par la violence qui s'y manifesta, ni même par ses revendications. La mutinerie de Nancy présente les mêmes caractéristiques que bien des mouvements contemporains dans les prisons. Si elle fait événement, c'est par sa réception. Elle intervient au moment même où l'esquisse d'une réforme se faisait jour du côté de la chancellerie. Elle fut durement réprimée : bon nombre des mutins, comme c'était souvent le cas, furent transférés dans d'autres établissements mais surtout six d'entre eux furent inculpés dans le cadre de la loi anticasseurs ; leur procès eut lieu le 8 juin 1972 devant le tribunal correctionnel de Nancy où les six prévenus furent condamnés à des peines allant de cinq à huit mois de prison. Cette inculpation entraîna une mobilisation sans précédent, animée principalement par le Groupe d'information sur les prisons, créé un an plus tôt, le 8 février 1971, par Michel Foucault, Jean-Marie Domenach et Pierre Vidal-Naquet³. Le mouvement se développa aussi bien à l'extérieur des murs qu'au sein des prisons à travers des comités de prisonniers. La mutinerie de Charles-III est ainsi un formidable événement à retardement qui donna lieu au premier grand procès de la prison de l'après-guerre.

Faute de sources, les révoltes dans les prisons sont, pour l'historien, bien souvent

1. Qu'il me soit permis ici de remercier Daniel Defert, pour les nombreuses informations et précisions qu'il a accepté de me donner au cours de nos rencontres, et José Ruiz qui à l'IMEC a assuré l'archivage des fonds Foucault/GIP. Ce travail est né en partie de l'article particulièrement stimulant que Michelle Perrot consacra dans les *Actes. Cahiers d'action juridique*, 54, été 1986 à Foucault et les prisons : « La leçon des ténèbres ».

2. Cf. Comité-Vérité-Toul, *La révolte de la centrale Ney*, Paris, Gallimard, La France Sauvage, 1973.

3. Par la suite, l'historien, signataire du manifeste du GIP, ne prit pas part aux actions du GIP comme il l'explique dans ses *Mémoires* (Paris, Le Seuil, 1999).

très difficiles à appréhender¹. Il n'en va pas différemment pour la mutinerie de Nancy. À l'exception de la presse, qui rapporta largement l'événement², on ne disposait jusqu'il y a peu que de rares éléments. Le journal de Claude Mauriac était l'un d'entre eux : l'auteur du *Temps immobile* y tint une chronique précise de la lutte autour des prisons à laquelle lui-même participa³. Les témoignages de certains détenus publiés quelques années plus tard venaient compléter ces sources (S. Livrozet, J. Lesage de la Haye en particulier⁴). Mais en dehors de ces paroles singulières, rien ou presque n'était disponible à la recherche⁵. Le récent dépôt des archives du GIP à l'IMEC⁶ a modifié cette situation : ces archives éclairent de manière nouvelle parfois totalement inédite cette pé-

riode de l'histoire des prisons. Elles permettent d'appréhender de l'intérieur le mouvement de protestation qui anima les prisons françaises au début des années 1970, d'en mettre en évidence les stratégies, les modalités et la réception⁷.

○ L'ÉVÉNEMENT ET SES LECTURES

Les événements de ce samedi 15 janvier 1972 furent parfaitement conformes à ceux qui s'étaient déjà produits ailleurs au cours de l'automne 1971. À la suite de l'annonce par le ministre de la Justice, René Pleven, de la suppression des colis de Noël⁸, plusieurs mouvements de protestation avaient en effet agité les prisons, essentiellement dans les établissements de l'Est du pays, mais aussi à Lyon, Toulouse et Nîmes. Ces émeutes, dont celle de la centrale Ney de Toul en décembre, s'inscrivaient dans une vaste contestation du régime pénitentiaire, née au début de l'année 1971 à partir des revendications des militants maoïstes emprisonnés mais qui, dans les semaines suivantes, avait radicalement changé de nature en luttant en faveur des droits communs grâce notamment aux campagnes du Groupe d'informations sur les prisons⁹.

1. Aussi, alors que l'histoire des prisons a connu un essor important depuis une vingtaine d'années à l'initiative principalement de Michelle Perrot, peu de travaux ont été consacrés aux révoltes de prisonniers. S'agissant du 19^e siècle, Jacques-Guy Petit leur consacre quelques pages en soulignant qu'elles ont le plus souvent pour objet les conditions de travail. S'agissant du 20^e siècle et plus particulièrement de l'après-guerre, les analyses sont plus rares encore : la vie dans les prisons françaises pendant le conflit algérien, moment probablement essentiel dans l'histoire des mouvements en détention depuis 1945 (c'est au cours de la guerre d'Algérie qu'eut lieu la première révolte de prisonniers depuis la Libération avec la révolte de la Santé en 1957) n'a pas été étudiée. Enfin la période des années 1970, lorsque les historiens évoquent ces révoltes, c'est toujours dans la perspective d'une histoire des politiques pénitentiaires (cf. Claude Faugeron, « Les prisons de la V^e République : à la recherche d'une politique », dans *Histoire des prisons, bagnes et galères*, Toulouse, Privat, 1991, p. 319-343). La flambée de révoltes qui interviennent au cours de l'hiver 1971-1972 n'a pas fait l'objet de monographies. Les biographies de Michel Foucault dressent une rapide esquisse de cette histoire, centrée sur le rôle du philosophe dans ces luttes. Les historiens des mouvements d'extrême gauche (notamment des groupes maoïstes tels que la gauche prolétarienne) se bornent, quant à eux, au début de la période, et aux luttes, notamment des établis, pour obtenir un statut de prisonnier politique. Seul un article de 1977, publié dans la revue dirigée par Jacques Rancière, *Révoltes logiques* (6, automne-hiver 1977, p. 77-95), s'arrête sur l'une d'entre elles, la mutinerie de Clairvaux dans la nuit du 15 au 16 avril 1970, mais il s'agit pour les auteurs, Stéphane Douailler et Patrice Vermeren, de « reconstituer la mémoire de la quotidienneté de l'insoumission, [de] repérer quelques-unes des fissures de l'édifice carcéral, [de] décrire les logiques disparates des révoltes et des répressions » en présentant trois ensembles de documents relatifs à trois périodes différentes (1893-1901, juillet 1909 et enfin mai 1970). Dans la même perspective, quelques enquêtes sur la vie en détention furent publiées au lendemain de ces révoltes : citons, par exemple, celle des journalistes Marc Kunstlé et Claude Vincent, *Le crépuscule des prisons*, Paris, Julliard, 1972.

2. Cf. La presse générale mais aussi la presse locale et la presse militante.

3. Claude Mauriac, *Le temps immobile. Et comme l'espérance est violente*, Paris, Grasset, 1976.

4. Serge Livrozet, *De la prison à la révolte*, Paris, Mercure de France, 1973 ; Jacques Lesage de la Haye, *La guillotine du sexe*, Paris, Robert Laffont, 1978.

5. Signalons néanmoins l'existence d'archives des luttes sur les prisons dans le fonds « Mémoires de 68 », déposé à la BDIC.

6. Daniel Defert mais aussi Danièle Rancière qui participèrent activement au GIP ont respectivement déposé une série d'archives de tout premier ordre comprenant notamment les dossiers documentés constitués à l'époque par le groupe. Fonds GIP, IMEC, 9 rue Bleue, 75009 Paris.

7. Ces archives sont d'une grande richesse et permettront à n'en pas douter le développement de nombreux chantiers de recherche. Nous préparons, en collaboration avec Michelle Zancarini-Faunel et Laurent Quero, un ouvrage présentant certaines d'entre elles qui paraîtra pour le 30^e anniversaire de la création du GIP, à l'automne 2001, aux éditions de l'IMEC.

8. Cf. Circulaire du 12 novembre 1971 : application des dispositions de l'article D.423 du code de procédure pénale ; suppression des colis de Noël.

9. En particulier, la campagne contre le casier judiciaire en mai-juin 1971.

En décembre, les deux révoltes de Toul avaient révélé des dysfonctionnements du régime pénitentiaire. Acculé par le GIP, par la Commission Vérité-Toul et par une partie de l'opinion qui soutint ce mouvement, René Pleven avait créé une commission d'enquête présidée par l'avocat général Schlmeck. Loin de mettre fin aux mouvements, cette création eut pour conséquence un accroissement des manifestations de et en faveur des détenus (citons pour exemple la révolte de Nîmes le 3 janvier 1972 et les actions menées devant plusieurs prisons les soirs de Noël et de la Saint-Sylvestre 1972 ¹).

Le 15 janvier au matin, au lendemain d'une action des prisonniers à Escrouves, ce fut au tour de Charles-III de s'enflammer. Au cours du petit déjeuner dans le réfectoire commun, des détenus se plaignirent de la mauvaise qualité du café, la discussion s'envenima et très vite l'émeute se déclencha et se généralisa : en moins d'une heure, les trois cents détenus qui composaient la population de la maison d'arrêt se mutinèrent ². Les détenus en cellule libérés par ceux des dortoirs prirent le contrôle de l'ensemble des bâtiments, bureaux administratifs compris. Là, un tract fut imprimé sur la ronéotypeuse de l'établissement. Ce tract qui énonçait les principales revendications des détenus fut remis à l'administration qui, dans un premier temps, avait voulu reprendre le contrôle par la force puis, devant l'ampleur du mouvement, y avait renoncé. Mais ces revendications des détenus ne furent pas entendues ; les négociations à peine ouvertes furent bloquées et, assez vite, il fut décidé de faire intervenir les gardes mobiles. Les détenus occupèrent alors les toits de la prison jusqu'en toute fin d'après-midi, moment que le préfet choisit pour

faire intervenir les forces de l'ordre épaulées par un hélicoptère. Le soir du 15 janvier, l'ordre régnait à Charles-III.

Ce mouvement partage avec ceux des autres établissements au moins deux séries de caractéristiques. D'une part, il avait été collectif, spontané et inorganisé. Bien que la mutinerie ait débuté au sein de la population de l'un des ateliers, elle avait été immédiatement suivie par l'ensemble des détenus. Cette adhésion massive, doublée de l'absence de leaders, avaient entraîné des débordements. Certains détenus avaient attaqué la cantine et distribué la totalité des réserves ainsi que le stock de bières (ce qui, on le verra, fit dire à certains commentateurs que les mutins étaient ivres), d'autres avaient descellé les rares lavabos, tandis que la toiture avait été largement endommagée par les prisonniers qui l'occupaient, les mutins s'étant servis des tuiles pour repousser les assauts des forces de l'ordre. Il n'y avait pas eu à Nancy, ni d'ailleurs dans les autres établissements dont la population pénale s'était soulevée, de mise à sac systématique des locaux. La lutte s'était organisée avec des moyens artisanaux comme en témoignait au GIP un détenu : « Je reconnais que sur le toit j'étais monté avec un drap qui devait nous servir de banderole revendicative. J'avais un pinceau et de la peinture noire mais je ne suis pas arrivé à peindre une inscription sur le drap. En effet le drap ne s'y prêtait pas et le pinceau restait collé après le drap » ³. Une certaine gaieté même avait été sensible lors des révoltes. À Nancy plus qu'ailleurs en raison de la jeunesse des détenus (Charles-III est une maison d'arrêt), la mutinerie avait en effet eu parfois un air de fête. Quelques détenus s'étaient travestis en surveillants et sur les toits l'esprit avait été, si l'on peut dire, « bon enfant » ; aucune violence n'avait été faite aux personnels pénitentiaires, la prise d'otages ayant été écartée d'emblée. On verra d'ailleurs que l'arme du rire et de la dérision

1. Cf., notamment, le récit que Cl. Mauriac fait de ces actions dans le chapitre « La Goutte d'or », dans *Le Temps immobile*, *op. cit.*

2. Il faut ici souligner que Charles-III était une maison d'arrêt, bien différente dans sa population des centrales (comme Ney à Toul) : de jeunes détenus condamnés à de courtes peines ou en attente de jugement.

3. Déposition dans le fonds GIP/IMEC.

demeura très présente par la suite, lors de la mobilisation qu'entraîna l'inculpation des mutins.

D'autre part, les revendications des prisonniers étaient centrées sur la situation dans l'établissement ; elles ne réclamaient pas la fermeture des prisons ; elles portaient sur les conditions de détention et sur l'exercice de la justice ; ce qui a amené Michel Foucault à déclarer au *Nouvel Observateur* : « Nous étions arrivés avec nos questions sur le froid et la faim, et les détenus nous ont répondu par d'autres, celles-là même qui sont aujourd'hui au cœur des révoltes et des revendications : les conditions de travail, la protection juridique des détenus à l'intérieur des prisons, le droit d'information, de sortie et la suppression du casier judiciaire »¹. Les revendications des mutins de Nancy étaient en effet au nombre de huit : les prisonniers demandaient « une justice plus équitable à l'intérieur des prisons de la part des surveillants et de l'encadrement », « une justice honorable ainsi que la suppression de la tutelle pénale, l'interdiction de séjour ». Ils se demandaient aussi pourquoi « les lundi, mardi, mercredi les détenus passant devant le tribunal correctionnel de Nancy se [voyaient] infliger des peines beaucoup trop lourdes par rapport aux détenus passant devant le tribunal les autres jours » ; enfin, leurs revendications portaient sur l'amélioration de l'ordinaire, en nourriture, et sur celle de la cantine. Ils réclamaient également que les journaux ne fussent plus censurés, une hygiène décente, du chauffage dans tous les dortoirs et « la fin des violences physiques des surveillants dont ils avaient été l'objet à la suite de légères infractions »².

Autrement dit, la mutinerie de Nancy n'aurait pu être qu'une réplique de ce que d'autres établissements avaient connu. Les réactions qu'elle entraîna par la suite furent, quant à elles, en grande partie, iné-

dites. L'interprétation à donner à cet événement devint dans les semaines suivantes un enjeu important et, jusqu'au procès, on en fit des lectures divergentes. Un journaliste du *Figaro*, Denis Perier-Daville, insistant au lendemain de cette mutinerie sur les enjeux d'interprétation, s'inquiétait ainsi des conséquences :

« Cette révolte est pourtant grave à cause de l'interprétation qu'on peut en donner et par les conséquences qu'elle peut entraîner. Force est de constater, en effet, que la publication du rapport Schmelk et l'annonce par le gouvernement de réformes imminentes n'ont pas apaisé l'agitation dans les prisons... La mutinerie de Nancy incitera bon nombre de personnes à penser que la publication du rapport n'a pas été un élément d'apaisement, mais au contraire un élément nouveau donné à la révolte. On verra aussi dans les événements de Nancy la conséquence du mot d'ordre d'un "chef d'orchestre clandestin" cherchant non pas à améliorer le sort des détenus mais uniquement à susciter un trouble violent dans la société. On risque d'aboutir ainsi à la conclusion que seule la force est un moyen efficace pour maintenir le calme dans les prisons, comme ailleurs. »

Un processus de la violence peut de ce fait s'engager, les uns s'inspirant du seul impératif de maintien de l'ordre et les autres s'enflammant pour une réforme qu'ils jugent indispensable. Sans dramatiser la situation, on peut pourtant constater qu'une partie de la population se trouve toujours disponible pour la contestation et, que, dans ce combat jamais terminé entre l'ordre et le mouvement, la justice pourrait, le cas échéant, prendre le relais de l'université de « mai 68 »³.

René Pleven fut le premier à livrer son interprétation. Le soir même, dans un communiqué, il déclara : « La mutinerie qui a éclaté ce matin parmi les détenus de Nancy n'était motivée par aucune cause sérieuse de mécontentement. Il est clair que certains éléments subversifs s'efforcent actuel-

1. *Le Nouvel Observateur*, 17 janvier 1972.

2. Réclamation de la population pénale de la maison d'arrêt de Nancy (15 janvier 1972), fonds GIP/IMEC.

3. « La mutinerie de Nancy va-t-elle compromettre la réforme du régime pénitentiaire ? », *Le Figaro*, 17 janvier 1972.

lement d'utiliser les détenus, qui risquent d'en supporter les conséquences, pour provoquer ou relancer une agitation dangereuse dans divers établissements pénitentiaires. » Le garde des Sceaux poursuivait en indiquant que les forces de l'ordre, placées sous l'autorité conjointe des ministres de l'Intérieur et de la Défense nationale, avaient reçu l'ordre d'apporter leur concours au personnel de l'administration pénitentiaire « avec tous les moyens et la fermeté nécessaires », pour s'opposer à toute tentative « de subversion dans les prisons ». Pour René Peaven, cette mutinerie participait donc d'un complot cherchant à entraver les réformes décidées afin de pouvoir cultiver des motifs d'agitation. Le préfet de la Meurthe-et-Moselle était du même avis et parla au *Républicain lorrain* d'un « mot d'ordre visant à généraliser l'agitation dans les prisons ».

Cette lecture était partagée par le directeur de Charles-III, Dominique C., qui estima dans *L'Est républicain* du lundi 17 janvier : « Il y a dans l'agitation qui gagne toutes les prisons quelque chose de téléguidé, d'orchestré, extérieur en tout cas à nos maisons. Quoi ? Je n'en sais rien... ». Le sous-directeur de l'établissement reprit la thèse et indiqua : « Rien ne laissait présager les incidents qui se sont déclenchés le 15 janvier au matin. Dans les jours qui ont précédé aucune réclamation et aucune pétition, comme certaines organisations ont tendance à le faire accréditer à l'opinion publique, ne m'avaient été présentées. Par ailleurs je tiens à souligner qu'au moment des événements aucun détenu n'était placé au quartier disciplinaire. Je ne m'explique donc réellement pas à quels mobiles ont obéi les détenus »¹.

La presse locale reprit largement cette lecture, parfois même à son propre compte en mettant en avant les nombreuses dégradations dont l'établissement aurait été l'objet. Ainsi, la semaine suivant les faits, *L'Est républicain* titra que la mutinerie

avait occasionné plus de deux millions de dégâts : « Des tonnes d'ordures, de plâtres, de planches, de poutres et de vêtements ... à croire qu'un cyclone est passé par là. Partout c'est le même enchevêtrement d'objets les plus divers »².

Pour les maoïstes, le sens de la mutinerie ne fit en revanche aucun doute. Les événements de Nancy étaient un nouveau signe de l'unification et de la généralisation des luttes contemporaines. Le numéro spécial, que *La Cause du peuple (J'accuse) Secours Rouge Groupe Information Prison*, publia le 19 janvier 1972, fut ainsi titré « Les prisonniers insurgés nous appellent ! ». S'indignant de la thèse du garde des Sceaux, les maoïstes de l'ex-gauche prolétarienne écrivirent : « C'est une campagne de presse démente et débile. C'est la plus grosse tentative connue de conditionnement fasciste de la population. Le gouvernement veut faire son exemple : il entend brutalement punir les prisonniers insurgés ». C'était en effet cette figure du mutin en insurgé qui dominait dans le récit heure par heure que publia le journal. La mutinerie était, selon *La Cause du peuple*, consécutive à la mise au mitard de prisonniers ayant présenté à la direction des revendications. Mais la mutinerie était pour les maoïstes également le signe que la prison était devenue un terrain de lutte à part entière, un « front révolutionnaire » nouveau³. La rencontre qui s'opéra avec l'emprisonnement de militants, notamment d'établis, fit entrer la prison parmi les terrains de lutte. *La Cause du peuple* insista dans son récit de la mutinerie sur les échanges qui s'y firent entre la foule massée dans la rue et les mutins : la mutinerie comme moment d'unification du dedans et du dehors ; le prisonnier, à la fois jeune ouvrier, fedayin palestinien et étudiant. Ainsi, le 20 janvier 1972, *La Cause du peuple* associa la mutinerie de Nancy à

2. *L'Est républicain*, 17 janvier 1972.

3. Il faut rappeler que jusqu'à la fin des années 1960, le prisonnier fut tenu éloigné des luttes de l'extrême gauche ; il incarnait le sous-prolétariat contre-révolutionnaire.

1. Déposition dans le fonds GIP/IMEC.

la grève de Saint-Nazaire et titra à la une « St-Nazaire-Nancy : Oser parler, oser agir. Briser tout de suite les chaînes qui sont à notre portée. Se faire entendre directement de tout le peuple ». Ce fut aussi le sens du second article sur les événements de Nancy :

« À Nancy, y lisait-on, un homme devait être libéré le matin du soulèvement. Pourtant, il y a participé ; comme tous ses camarades, il est monté sur le toit de la prison face à 5 000 habitants de la ville qui, peu à peu, manifestèrent leur soutien aux mutins. Le tract lancé à quelques exemplaires dans la foule, la banderole, avec le cri de misère “Nous avons faim” résume ce que porte en lui le soulèvement de Nancy : pour obtenir leurs droits, les prisonniers n’ont pas hésité à affronter les forces de l’ordre. Et puis ils ont crié “Les jeunes avec nous” : ils savaient que s’ils restaient seuls, ils n’obtiendraient rien. Ils ont voulu témoigner directement devant le peuple en combattant : ils se sont mutinés pour pouvoir parler à ces gens qui par milliers s’amassaient sur la place, à ces lycéens qui vinrent s’asseoir sur les murs de la prison. Leur rébellion n’est pas un acte de désespoir : elle a permis de créer sur place, autour d’eux, un formidable rassemblement. Tous, quelles que soient leurs convictions, ont pu entendre directement les prisonniers, discuter, imposer face aux flics leurs idéaux démocratiques ».

Entre ces deux lectures extrêmes, le complot et un mouvement insurrectionnel, une série d’interprétations intermédiaires furent avancées. Les représentants syndicaux du personnel de surveillance réagirent violemment aux lendemains de la mutinerie et déplorèrent le manque de moyens mis à la disposition de l’administration pénitentiaire pour réprimer le mouvement. Tout en avalisant la thèse du complot, Force Ouvrière parla de meneurs transférés la veille à Nancy : selon ce syndicat, cette révolte n’était pas la conséquence des mauvais traitements infligés aux prisonniers par les surveillants, mais bien l’œuvre d’individus transférés notamment d’Écrouves les jours précédents. Le

personnel exigeait « que les principaux instigateurs soient immédiatement très sévèrement punis », en en appelant « solennellement aux pouvoirs publics pour mettre un terme à toutes ces exactions provenant d’éléments extérieurs, qui portent atteinte tant à la sécurité qu’à leur dignité dans l’exercice de leurs fonctions ».

La lecture du journaliste de *L’Humanité*, Claude Lecomte, reprenait partiellement cette analyse tout en condamnant la répression. Le quotidien communiste, sans adhérer à la thèse du complot, et en réfutant celle des maoïstes, estima que cette révolte était le fruit d’une gestion inconséquente des transferts de prisonniers. Lecomte écrivit ainsi le 17 janvier : « Depuis la mutinerie de Toul, les mutations des “meneurs” se sont succédées de mutinerie en mutinerie, de prison en prison. On aurait voulu semer les germes de violence qu’on ne s’y serait peut-être pas pris autrement ... On s’est empressé de muter les “meneurs” d’Écrouves à Nancy. L’agitation a gagné ainsi Charles-III ¹ ».

Jean-Marie Domenach publia un long article dans le numéro de février de sa revue où il estimait qu’à Nancy le dialogue avait commencé :

« Entre l’homme bafoué et l’homme libre, qui comprend qu’on l’avilit en la personne du détenu, un pont a été jeté : ces cahiers de revendications qui ne contiennent que des réclamations raisonnables, ces cris scandés depuis le toit crevé de la prison de Nancy, auxquels pour la première fois répondaient dans la foule des jeunes gens que la police arrêtaient ... Laissons Pleven parler de meneurs et de conspiration et saluons cette première convergence qui nous grandit mutuellement » ².

Si le GIP ne vit pas dans les mutins le modèle de l’insurgé de la lutte des classes, il estimait que cette mutinerie avait été l’occasion d’un moment de convergence où

1. *L’Humanité*, 17 janvier 1972.

2. Jean-Marie Domenach, « Le détenu hors la loi », *Esprit*, février 1972.

l'information n'avait plus été médiée. En somme, Nancy avait été un moment important dans la lutte pour l'information.

C'est en effet la question de l'information qui allait être au centre du second moment de la réception de l'événement. À ce premier affrontement d'interprétations succéda, de janvier à avril, une série d'enquêtes concurrentes et méthodologiquement très différentes sur les événements de Nancy. Pour les uns, il s'agissait d'instruire le procès des mutins, pour les autres, de faire procès à la prison.

○ TROIS ENQUÊTES

Au Conseil des ministres du 19 janvier 1972, René Pleven présenta une série de réformes des prisons qui, commentait le président Pompidou, s'inscrivaient « dans cette voie étroite entre une indifférence inhumaine et une sensiblerie dangereuse »¹. Il annonça aussi l'ouverture d'une enquête judiciaire sur la mutinerie, confiée à la police judiciaire sur commission rogatoire du juge Jacques Hardy². Le garde des Sceaux rappela en outre que le 16 janvier il avait adressé une circulaire aux procureurs généraux où il estimait « opportun que ceux-ci, accompagnés le cas échéant du juge d'application des peines, procèdent à la visite des établissements de détention situés dans leur circonscription ». De son côté, le GIP engagea une vaste collecte d'information sur le modèle de celles qu'il avait déjà menées les mois précédents. Enfin, la presse suivit ce double mouvement en lançant des enquêtes sur l'univers pénitentiaire et en reprenant parfois certains éléments mis antérieurement en évidence par le GIP.

L'enquête dont fut en charge la police judiciaire avait un objectif bien précis, il ne

s'agissait nullement de rechercher les raisons profondes du mouvement, ni d'entendre les doléances des détenus de la maison d'arrêt. L'information judiciaire ouverte par le juge Hardy avait pour but de connaître ce qui s'était passé le 15 janvier 1972 au sein de l'établissement et d'identifier le plus rapidement possible les responsables de ce mouvement : en somme, de trouver des coupables. Aussi l'investigation fut-elle de grande ampleur. Dans les semaines qui suivirent, plus de cinquante détenus furent entendus, ceux restés à Charles-III mais également ceux transférés dans d'autres établissements. Quelles questions leur furent posées ? Toujours les mêmes : « Qui avait lancé le mot d'ordre ? Qui étaient les principaux auteurs des dégradations ? » Autrement dit, il s'agissait d'identifier le ou les meneurs pour pouvoir inculper certains détenus de violences et destructions concertées commises en groupe, de violence à agent de la force publique et de dégradation volontaire d'édifice public : des infractions qui rentraient toutes dans le cadre de la loi anticasseurs du 4 juin 1970.

À l'audition des détenus succéda celle du personnel pénitentiaire, mais sa responsabilité ne fut pas mise en cause. En revanche, l'officier de police judiciaire chercha des noms. Là, comme dans l'audition des principaux mutins, l'objectif inavoué de l'enquête était aussi de diviser les détenus et de briser ce lien qui les avait unis le 15 janvier. Jouant sur la précarité et la fragilité de certains détenus, des souplesses furent promises à ceux qui parleraient. Faire parler, individuellement cette fois, pour restaurer l'ordre du discours carcéral, l'ordre de la prison. Bien que résistant majoritairement à cette stratégie, des détenus livrèrent cependant plusieurs noms.

Le rapport de synthèse de la police judiciaire fut rendu public à la mi-février. Ses conclusions étaient très claires : la révolte des détenus n'avait pas été spontanée. Elle avait été minutieusement préparée la veille,

1. Parmi les mesures adoptées, on trouve le développement de la formation professionnelle des détenus, l'amélioration des traitements et indemnités des surveillants ou encore l'augmentation de l'effectif et des responsabilités des juges d'application des peines.

2. C'est ce même magistrat à qui quelques mois plus tôt on avait confié l'enquête sur Toul.

le 14 février, par quelques détenus du dortoir dénommé « Abrec »¹. La veille, selon le rapport, huit détenus avaient été transférés d'Écrouves. À leur arrivée, une discussion sur les conditions respectives de détention dans les deux établissements avait animé jusque tard dans la nuit le dortoir. « Le projet d'insurrection prenait corps » (*sic*). La révolte avait éclaté le lendemain matin à 7 h 45 et suivi le déroulement que l'on sait. L'auteur du rapport identifiait trois instigateurs, six meneurs et dix-sept déprédateurs mais concluait que l'origine de la mutinerie n'était pas à chercher dans la réponse à un mouvement d'ordre venu directement de l'extérieur. À la lumière du rapport, le juge Hardy inculpa une demi-douzaine de mutins dans le cadre de l'article 314 du Code pénal.

Parallèlement à cette enquête judiciaire, la presse, en la personne de journalistes souvent pigistes ou de journalistes proches de certaines luttes (D. Perier-Daville du *Figaro*² ou Philippe Boucher du *Monde*), se livra elle-même très vite à toute une série d'enquêtes. Si Nancy n'en fut pas le sujet principal, elles contribuèrent largement à nourrir le dossier de défense des mutins. Dès les premiers mouvements, les journaux avaient publié des articles sur le sujet, mais les enquêtes journalistiques proprement dites, à l'exception de la première, celle de l'*Express* d'ailleurs très contestée, parurent après les événements de Nancy.

La presse qui avait découvert les prisons comme sujet éditorial au cours de l'automne fut particulièrement réceptive au mouvement de Nancy. Elle saisit l'occasion pour publier plusieurs reportages sur l'univers pénitentiaire. La télévision ne fut pas

absente de cette vaste publicité de la prison : la seconde chaîne de télévision lui consacra ses *Dossiers de l'écran* du 2 février. Le débat qui suivit la diffusion du film de Maurice Cloche, *Prisons de femmes* rassembla les intervenants traditionnels du champ pénitentiaire : Henri Le Corno, directeur de l'administration pénitentiaire, Philippe Lehideux, président de l'œuvre pour les visites de prisons, Aimé Pastre, secrétaire des personnels pénitentiaires CGT, Me Pascal Baudet, avocat, membre du Conseil de législation pénale, le Dr Paul Hivert, psychiatre, médecin-chef du centre médico-psychologique de la Santé, sœur Jean-Marie, mère supérieure de la congrégation des sœurs de Marie-Joseph et trois détenus. Aucun membre du GIP n'était présent sur le plateau.

Le Nouvel Observateur publia le lendemain de la mutinerie un dossier intitulé « Les prisons de Pleven »³. Outre un large tableau de la situation en détention signé par Katia D. Kaupp et Franz-Olivier Giesbert, le dossier comprenait un entretien avec Robert Schmelck. L'avocat général y soulignait que la mutinerie de Toul avait été « remarquablement organisée, les détenus se sont concertés, ils ont créé leur propre service d'ordre ». Mais dans l'ensemble le dossier n'apportait rien de nouveau par rapport aux informations précédemment diffusées par le GIP que les journalistes citaient d'ailleurs longuement, le GIP faisant quasi-fonction d'agence de presse.

Le *Figaro* publia à partir du 19 février 1972 une série de longs articles sous le titre « Prison, quand l'homme est oublié », sous la signature de deux journalistes extérieurs à sa rédaction, Françoise Berger et Jacques Buob. Durant plusieurs semaines, les deux journalistes offrirent aux lecteurs un tableau quasi exhaustif du problème de la prison contemporaine en faisant une large place aux témoignages des différents ac-

1. Du nom du concessionnaire de l'atelier où les détenus travaillaient à la confection de suspendeurs de tringles à rideaux.

2. Perier-Daville était vice-président de la Confédération des journalistes et participa notamment en juin 1971 à la commission d'enquête sur l'affaire Jaubert aux côtés de Michel Foucault, Denis Langlois, avocat de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Claude Mauriac et Gilles Deleuze. Cf. fonds GIP/IMEC rapport de cette commission.

3. Cf. *Le Nouvel Observateur*, 375, 17-23 janvier 1972, p. 24-27.

teurs (personnels, prisonniers, aumôniers, éducateurs...) mais aussi au GIP. Ainsi dans le premier volet portant sur les rébellions (« Une brèche dans le mur du silence et un exutoire à l'agressivité »), les journalistes rapportaient les propos de l'ancien aumônier de Fresnes, le père Jouën : « Beaucoup de détenus d'aujourd'hui ont connu en liberté les événements de Mai 68. Il ne faut pas s'étonner si la contestation a mis trois ans pour franchir les murs et s'installer en prison. Les jeunes n'y ont plus la même mentalité. Ils ne se laisseront plus faire de la même façon ». Dans le monde du silence, écrivaient les deux journalistes, « les jeunes ont appris à parler. Ils ont d'abord tenté de briser la barrière qui s'épaississait depuis des années autour des pénitenciers et les isolaient du monde libre. Le GIP a d'ailleurs fortement contribué à ouvrir la brèche »¹. Trois autres articles suivirent : le second porta sur le personnel et l'insalubrité des établissements (« Fermer immédiatement 35 maisons d'arrêt »). Le 27 janvier, J. Buob et F. Berger dressèrent un bilan très critique de la rééducation en détention (« Les limites du travail forcé ») et dénoncèrent l'absence de moyens engagés pour cette mission (120 éducateurs pour 30 000 détenus). Le dernier volet de leur enquête publié le lendemain eut pour thème la sortie. À partir des témoignages d'anciens détenus, ils mettaient en cause la pratique du casier judiciaire : « La taule c'est le purgatoire ; dehors, c'est l'enfer ». L'article s'achevait par la publication d'une demande d'emploi d'un libéré.

L'enquête du *Figaro* présentait quelques points communs avec les nombreux dossiers que la presse et les revues militantes consacrèrent à ce sujet au printemps 1972². Ainsi la revue *Politique aujourd'hui*³ publia en avril 1972 un long dossier sur les prisons qui comprenait outre un tableau très complet de la situation dans les

établissements pénitentiaires un article anonyme sur la psychiatrie en prison, les revendications des prisonniers de Melun et un texte de Michelle Perrot. L'historienne concluait : « La révolte parallèle des OS et des prisonniers renoue avec les cris des "forçats" de jadis, mais en les dépassant. Insurrection de la liberté, elle menace les bastilles que le grand enfermement du 19^e siècle avait édifiées »⁴. Le dossier était complété par une enquête faite auprès des responsables de plusieurs formations politiques de gauche sur le sens à donner aux révoltes : Jean-Pierre Chevènement, Pierre Joxe mais aussi le PSU, Lutte Ouvrière ou la Ligue Communiste Révolutionnaire y livraient leurs interprétations. Enfin, le GIP mena parallèlement sa propre enquête. Mais son but était radicalement différent. Il ne s'agissait pas seulement de dire la réalité de l'incarcération mais de produire une information qui émane directement des principaux intéressés. L'originalité de sa démarche était qu'il ne traitait pas de la prison en général mais de la situation propre à chaque établissement. Et Nancy fut ainsi l'occasion d'une nouvelle investigation locale.

Il est ici utile de revenir rapidement sur la genèse du GIP. Annoncé publiquement le 8 février 1971, lors de l'arrêt de la grève de la faim des militants de la gauche prolétarienne emprisonnés, le GIP était né du projet de constituer une commission d'enquête sur les prisons comme il y en avait eu une sur la santé des mineurs lors du « tribunal populaire » de Fouquières-les-Lens⁵. Cette importance de l'information, explicite dans le nom même du groupe,

3. Parmi les membres du comité de rédaction de cette revue, on notera la présence de Jacques Berque, Bernard Dort, Pierre Joxe, Jacques Maitre, Madeleine Reberieux, Paul Ricoeur ou encore Vercors.

4. Cf. « Du vagabond au prolétaire », avril 1972, p. 82. Il s'agit du premier texte que l'historienne consacra aux prisons.

5. Le « tribunal populaire » de Fouquières se tint le 12 décembre 1970, des médecins témoignèrent sur l'état de santé des mineurs silicosés. Cf. notamment Daniel Defert, note introductive au Manifeste du GIP dans Michel Foucault, *Dits et écrits*, t. 2, 86, 1971, p. 174, Paris, Gallimard, 1995.

1. *Le Figaro*, 19 janvier 1972.

2. *Politique Hebdo* mais aussi *Combat*.

était rappelée dans son manifeste : « Peu d'informations se publient sur les prisons ; c'est l'une des régions cachées de notre système social, l'une des cases noires de notre vie. Nous avons le droit de savoir, nous voulons savoir »¹.

Le GIP plaçait ainsi les luttes pour l'information au centre de son action en développant à partir de sa création une série d'enquêtes dites « enquête-intolérance », fondée sur le modèle des enquêtes du 19^e siècle sur la condition ouvrière par les ouvriers eux-mêmes² :

« Ces enquêtes... sont destinées à attaquer le pouvoir oppressif là où il s'exerce sous un autre nom – celui de la justice, de la technique, du savoir, de l'objectivité. Chacune doit donc être *un acte politique*. Elles visent des cibles précises, des institutions qui ont un nom et un lieu, des gestionnaires, des responsables, des dirigeants, – qui font des victimes, aussi, et qui suscitent des révoltes, même chez ceux qui les ont en charge. Chacune doit donc être le premier épisode d'une lutte ».

Ainsi, pour le GIP, comme le dit l'un de ses principaux artisans, Daniel Defert, l'information était une lutte³ :

« L'enquête elle-même est une lutte. C'est ainsi que les détenus la perçoivent quand ils font circuler les feuilles du questionnaire dans les cellules comme des tracts, en dépit des menaces ou des punitions. Ainsi l'entendent ceux qui prennent de gros risques en faisant entrer et sortir les questionnaires ». De même, à l'extérieur, « se mêler à la file d'attente, discuter, donner des questionnaires, parler de soi. Ce n'est pas de la sociologie. La police est là, qui serre la file de près : les jeunes sont vite perçus comme des gauchistes, le souvenir de la grève de la faim n'est pas effacé. Inversement, accepter le questionnaire, parler à haute voix de la prison, avant ou après la visite, participer aux réunions, ce n'est pas un acte simple pour les familles des détenus : c'est accepter un re-

groupement avec des gens qui n'ont pas de proche en prison..., c'est l'accepter sur une base politique : c'est un acte politique. »⁴

C'est sur ce principe que le GIP enquêta sur ce qui s'était réellement passé le 15 janvier. Il ne chercha pas à juger l'action des détenus : « Le GIP n'est pas un tribunal intellectuel qui jugerait du bien-fondé de ces actions ... Les prisonniers sont assez grands »⁵. Cette enquête fut donc celle des détenus eux-mêmes, le groupe n'en assurant que la coordination. Il est utile ici de souligner que le GIP n'était pas une organisation structurée et hiérarchisée. Autour d'un noyau dur (Daniel Defert, Michel Foucault, Jean-Marie Domenach, Claude Mauriac, Danièle Rancière, Jacques Donzelot, Jacques-Alain Miller et François Régnauld), y intervenaient ponctuellement des personnalités venues d'horizons très différents (de Jean Genet à Jean Gattegno). Le groupe, d'abord créé à Paris, se développa dans certaines villes de province⁶, des groupes quasi autonomes se formèrent ici ou là. Ce développement sauvage qui plaisait, semble-t-il, beaucoup à Michel Foucault, ne manqua pas d'inquiéter Jean-Marie Domenach⁷.

C'est donc le GIP-Nancy en liaison avec le groupe de Paris qui prit l'initiative de collecter localement le plus d'informations possible, avec l'aide d'un comité de soutien aux mutins constitué le 27 février 1972. Ce comité dénommé « Première commission de contrôle populaire sur les prisons », comprenait « des gens qui ont déjà connu la prison : d'anciens résistants incarcérés par les nazis ; des Français qui ont connu les prisons françaises pour avoir soutenu la lutte du peuple algérien contre la colonisation ; d'autres ex-détenus qui,

4. *La Cause du peuple*, 24 mai 1971, p. 6.

5. « Je voudrais au nom du GIP dissiper un malentendu », dactyl., fonds GIP/IMEC.

6. Les enquêtes du GIP portèrent d'abord sur les établissements parisiens (La Santé, La Roquette, Fresnes, Fleury) puis furent reprises ailleurs avec le soutien des groupes du Secours Rouge (Toulouse, Lyon, Lille notamment).

7. Comme en témoignent plusieurs lettres de leur correspondance, dossier Prison, fonds Esprit/IMEC.

1. Daniel Defert dans Michel Foucault, *Dits et écrits*, op. cit., p. 175.

2. *Enquête dans 20 prisons*, Paris, Champ libre, mai 1971.

3. « Quand l'information est une lutte », *La Cause du peuple*, 24 mai 1971.

eux aussi, savent bien ce qu'il faut contrôler dans une prison. Il y a aussi des écrivains, journalistes, des avocats, des enseignants... »¹. Cette commission exigea en vain du directeur de Charles-III et des autorités régionales de pouvoir accéder à l'établissement afin « de voir, de contrôler et de faire savoir, ce qui s'y passe ». La commission n'en travailla pas moins au rassemblement des données.

Le GIP alla donc chercher les informations à la source, chez les mutins eux-mêmes et auprès des travailleurs sociaux des prisons. Il s'agissait de produire une contre-expertise et un rapport fut rendu public, *Le Livre noir des événements de la prison Charles-III*. Comment procéda le Groupe ? Il se procura l'ensemble du dossier judiciaire par l'intermédiaire des défenseurs des inculpés, des sympathisants travaillant au ministère de la Justice livrant d'autres documents, mais surtout il retrouva plusieurs ex-détenus de Charles-III libérés dans les jours suivant la mutinerie et se livra avec eux à de longs entretiens dans lesquels les ex-détenus racontaient la révolte de l'intérieur. Mais l'important pour le GIP n'était pas de connaître le déroulement de la journée : l'enquête visa à mettre en évidence le sens profond de ce mouvement et d'abord ses modalités de lutte. Les slogans lus sur les toits de Charles-III (« On veut une réforme pénitentiaire », « Justice », « On a faim », « On a soif ») furent analysés ; les modes d'actions furent mis en avant : « On est monté sur les toits parce qu'on voulait que tout le monde sache bien les raisons de cette mutinerie, les gardiens aussi bien que la population... On voulait montrer que nous agissions pour des raisons valables pas pour le plaisir² ». Le témoignage des familles vint aussi nourrir ce dossier. En outre, ces entretiens

mirent l'accent sur le parcours biographique de chacun des détenus. Le GIP reçut également des récits de vie de détenus qui soulignent plus encore cette détermination sociale, que le GIP résuma par cette formule « Qui vole un œuf va en prison, qui vole un bœuf va au Palais Bourbon ». Ainsi furent mis à jour non seulement la vie quotidienne au sein de l'établissement mais aussi et d'abord, à travers ces parcours individuels, le fonctionnement judiciaire : « Des causes de la révolte, il faut passer aux causes de la détention : 220 000 jeunes sont officiellement sans emploi et le chômage s'étend actuellement en Lorraine ... La plupart des emprisonnés de Nancy sont là pour délit d'origine économique ».

En définitive, l'enquête du GIP aborda peu la journée du 15 janvier. Elle la remplaça dans le problème plus vaste du rôle social de la justice, une « justice de classe » : « Le procès du 8 juin, ce n'est pas le procès des inculpés de Charles-III, c'est le procès de la justice bourgeoise ».

○ UN PROCÈS TRONQUÉ

Ainsi, au cours du printemps 1972 se préparait par enquêtes interposées le procès des six de Nancy. Tout au long, la mobilisation en faveur des mutins s'intensifia. En effet, à Nancy mais également dans l'ensemble du pays, à l'extérieur des établissements comme à l'intérieur, un mouvement de soutien s'organisa. Les semaines qui précédèrent la première audience furent l'occasion de nombreuses actions. Le GIP multiplia les déclarations dans lesquelles il estimait que « les vrais responsables sont ceux qui ont poussé les détenus de Charles-III à monter sur les toits de leur prison parce qu'ils n'avaient

1. Tract : « Que se passe-t-il à la prison de Nancy depuis la révolte », imprimerie spéciale du GIP, Paris, fonds GIP/IMEC ; cf., aussi, sur ce point, l'enquête que le GIP mena dans les rues de Nancy pour saisir la perception qu'eurent les Nancéens de la révolte (bandes magnétiques, 1 bobine, 11'55", CD, fonds GIP/IMEC).

2. Cf. « Entretien entre un détenu de la maison d'arrêt Charles-III de Nancy (après sa libération) avec un représentant du GIP, à la suite de la révolte du 15 janvier 1972 », fonds GIP/IMEC. Et l'entretien réalisé par le GIP auprès de Marc, l'un des détenus de la mutinerie (bandes magnétiques, 3 bobines, 48'43", CD, fonds GIP/IMEC).

pas d'autres moyens d'expression ». Cette thèse fut reprise sur le terrain politique : à l'Assemblée nationale, Michel Rocard, alors secrétaire général du PSU déposa une question écrite au ministre : « Était-il normal qu'on inculpe des détenus dont l'action [avait] permis que soit alertée enfin la vigilance de ses services et que soit enfin posé devant l'opinion publique le problème du système pénitentiaire ? »¹.

Dans cette mobilisation, le plus remarquable fut sans nul doute le soutien qui émana des prisonniers eux-mêmes, dans d'autres établissements. Cette solidarité se manifesta notamment par des grèves de la faim à l'approche du procès dont l'ouverture d'abord fixée au 18 mai fut renvoyée au 8 juin². Ainsi le 17 mai à Grenoble et à la Santé. Cette solidarité prit ailleurs d'autres formes : des actions de rébellion comme à Charles-III même où, le matin du procès, cinquante détenus refusèrent de prendre leur petit déjeuner. Mais l'action la plus spectaculaire et qui dans l'histoire des luttes autour des prisons marqua un tournant fut probablement la rédaction par les détenus de Melun d'une lettre à l'adresse du président du tribunal de Nancy. Cette lettre est l'un des premiers documents témoignant d'un mouvement collectif de prisonniers et elle donna naissance quelques mois plus tard au Comité d'actions des prisonniers (CAP). Les détenus de Melun s'y solidarisaient avec les mutins :

« 35 000 détenus et leur famille, toutes les personnes éprises d'équité et d'humanité guettent votre verdict, anxieux de savoir si la justice de leur pays ne va pas sacrifier le peu de vérité qui a éclaté à Toul, à Nancy, à Nîmes, à Fresnes, à Melun, à Loos et ailleurs pour que se perpétuent le mensonge, l'hypocrisie pénitentiaire derrière lesquels se cachent la bêtise, l'insouciance, la médiocrité, l'arbitraire et tout le reste, que l'on ne peut connaître que pour l'avoir vécu. C'est pourquoi nous nous affir-

mons solidaires de nos camarades de Nancy, dont nous considérons l'action rendue nécessaire par l'existence intenable qui nous est faite et par la nécessité d'en appeler à une opinion publique ignorante de trop de choses ».

Le 8 juin s'ouvrit dans un climat que la presse qualifia « d'électrique », le procès des six mutins de Nancy. Craignant la venue de jeunes « gauchistes », la préfecture avait déployé un imposant service d'ordre. Attendu par les uns pour mettre fin aux mouvements qui agitaient les prisons depuis une année et par les autres comme le point d'orgue des luttes autour du système pénitentiaire, le procès ne tint pas ses promesses et l'affrontement n'eut pas lieu. L'accusation avait cité deux témoins (le gardien-chef et un détenu) tandis que la défense assurée par deux avocats parisiens célèbres, Albert Naud et Henri Leclerc³, assistés de deux avocats du barreau de Nancy, Mes Bourgault et Brice avaient demandé à une dizaine de témoins de venir à la barre, dont deux étaient des figures liées au GIP, Gilles Deleuze et la psychiatre Édith Rose⁴ ; les autres témoins étaient le pasteur de la prison, un éducateur, une assistante sociale et d'anciens détenus. Étaient également attendus le directeur de l'administration pénitentiaire et l'avocat général Schmlek. Mais ni le responsable de l'administration, ni l'auteur du rapport sur les événements de Toul, ni même le Dr Rose ne vinrent témoigner. Quant au détenu attendu par les avocats des prévenus comme témoin, il avait été transféré la veille dans une autre prison. Michel Foucault, quant à lui, assistait au procès depuis la salle.

3. Le premier, ancien résistant, comme le second, alors jeune avocat, étaient très engagés dans la défense notamment des gauchistes emprisonnés : H. Leclerc avait été quelques mois plus tôt à l'origine du groupe Défense active. (Cf. le manifeste de création de Défense active, fonds GIP/IMEC).

4. Édith Rose, psychiatre à Toul, avait rédigé en décembre 1971 un rapport puis une lettre ouverte dénonçant l'attitude du directeur de la centrale Ney (fonds GIP/IMEC – Les revendications sortis des prisons, 1972).

1. *Le Monde*, 1^{er} juin 1972.

2. L'un des défenseurs étant souffrant le 18 mai, l'audience ne dura qu'un quart d'heure et l'on reporta la séance au 8 juin.

L'audience fut brève. Après un rapide interrogatoire des prévenus, les deux parties campèrent sur leurs positions. Du côté de l'accusation, le directeur de la prison fut peu convaincant, de même que le détenu qui témoigna contre ses camarades et qui, depuis sa déposition, avait bénéficié d'une remise de peine. Pour la défense, Gilles Deleuze eut juste le temps de récuser la thèse du « téléguidage politique » avant d'être interrompu par le président. Lors du réquisitoire, Me Flise s'en prit violemment au GIP qu'il renomma « Groupe d'intoxication du public », et demanda au tribunal d'infliger de lourdes peines pour l'exemple. Les deux plaidoiries de Me Maud et Leclerc tentèrent de recentrer les débats sur leur véritables enjeux : Naud évoqua son arrestation en 1941 par la Gestapo et son incarcération à la Santé pour souligner que rien n'avait changé depuis cette période. Henri Leclerc poursuivit ce réquisitoire en soulignant que la prison produisait des mutilés sociaux au lieu de rééduquer les délinquants. À 20 heures, sans que l'audience n'eut donné lieu à l'incident, le verdict tomba : de cinq mois à huit mois de prison et 250 francs d'amende à chacun des prévenus.

Si le verdict des juges avait été relativement clément et si cette clémence constituait une victoire pour les défenseurs, le procès de la prison, lui, n'avait pas eu lieu : la justice ne l'avait pas permis en ses murs ; Gilles Deleuze au nom du GIP n'avait pu s'exprimer et c'était un demi-échec pour le groupe. Cette impossibilité marquait les limites de l'action du GIP et le procès mit en évidence pour ses membres la nécessité de créer une structure juridiquement capable de soutenir les détenus devant les juges. Cette association, une partie des membres du GIP la formèrent quelques mois plus tard, ce fut l'Association de défense des droits des détenus (ADDD) ¹. Le GIP n'en poursuivit pas moins ses activités jusqu'en décembre. Après le procès et à partir des débats qui avaient été soigneusement consignés ², des

représentations théâtrales furent données par la troupe du Théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine. Foucault et Defert y participèrent. Les premières représentations eurent d'abord pour cadre la Cartoucherie de Vincennes, lors des représentations du spectacle *1793* que montait Ariane Mnouchkine cette année-là, puis elles eurent lieu dans la rue, notamment à la fin juin dans une cité de transit de la banlieue parisienne.

À bien des égards, la révolte de Nancy et sa réception sont exemplaires. Elles permettent trente ans après les faits de saisir l'action du Groupe d'information sur les prisons, son efficacité mais également ses limites. À Nancy, comme tout au long de sa brève existence, le GIP refusa de parler à la place des prisonniers, reconnaissant « l'indignité de parler pour l'autre », selon la belle formule de Gilles Deleuze ³. À l'exemple de l'affaire de Charles-III, le groupe concentra son activité sur la collecte d'informations et leur circulation. Cette lutte pour l'information n'eut pas pour fonction de réformer mais de dénoncer. Il s'agissait avant tout d'être des relais, des échangeurs capables de redistribuer le plus vite possible les données recueillies. Le cas de Nancy souligne bien la spécificité des enquêtes que le groupe mena et leur efficacité politique. Mais l'intérêt de ces événements tient aussi au rôle qu'ils jouent dans l'histoire de la mobilisation autour des prisons : d'une part, par les procédés utilisés pour mettre fin au mouvement : l'inculpation des mutins ; d'autre part, par la réponse qui émana de l'intérieur des établissements : l'émergence d'une solidarité des détenus avec les

1. Sur la création de l'ADDD, cf. les statuts de création de l'association, fonds GIP/IMEC ainsi que divers documents sur cette organisation, fonds Esprit/IMEC.

2. Ce compte rendu fut publié dans *Esprit*. Plusieurs versions (manuscrite et dactylographiée) sont consultables dans le fonds GIP/IMEC.

3. Cf. Le dialogue de G. Deleuze et M. Foucault, « Les intellectuels et le pouvoir » (1972), dans M. Foucault, *Dits et écrits*, tome 2, *op. cit.*

inculpés ; enfin, par le déplacement des cibles de lutte qui s'opère à cette occasion : la préparation du procès de Nancy fut le moment d'un recentrage sur le problème judiciaire. À travers les figures des six mutins, c'est le caractère injuste de l'appareil judiciaire français qui fut mis en cause.

La mutinerie de Charles-III donna lieu au premier grand procès de la prison. Elle fut donc, avec celle de Toul, le déclencheur d'une mise en lumière inédite des dysfonctionnements du système pénitentiaire, semblable à celui que nous avons connu ces derniers mois à la suite de la publication du témoignage d'un médecin de

la prison de la Santé, le Dr Véronique Vas-seur. Mais ce qui diffère dans ces deux événements distants de trente années, c'est le rôle des détenus eux-mêmes. En 1972, le GIP avait permis à une parole d'émerger. En 2000, cette parole prisonnière est absente des débats.



Chargé de recherches au CNRS, Philippe Artières a publié sa thèse sur La clinique de l'écriture (Synthélabo, 1998) et exhumé les archives du fonds Lacassagne sur Le livre des vies coupables (Albin Michel, 2000). Il est responsable du fonds Foucault déposé à l'IMEC.